SECTION DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 64 au CTL du 06 Avril 2018

Madame la Présidente,

Au préalable les élus FO-DGFIP64 dénoncent la fusion possible des CTL et des CHS-CT à l'instar du privé au sein du CSE (Conseil social économique).
En effet, cette nouvelle instance n'aurait pour objet que le constat des effets restructurants dans nos services en réduisant le dialogue social à sa plus simple expression.
Les annonces gouvernementales (suppression de 50 000 fonctionnaires d'État, les réductions budgétaires, le rétablissement du jour de carence, la mobilité, la hausse de la CSG uniquement compensée jusqu'en janvier 2019, la perte du pouvoir d'achat de 16 % depuis 2010, l'absence de plan de qualification, etc…..) ont conduit à une forte mobilisation des agents (59,30 % dans ce département).
Cela traduit d'une part le mécontentement des agents dans l'exercice de leurs missions au quotidien et d'autre part leurs inquiétudes légitimes quant à leur devenir au sein de la DGFIP, dont on se demande parfois s'il y a un pilote dans l'avion.
Le manque de moyen humain (+ de 160 départs à la retraite en 3 ans, si les demandes au 28-02-2018 sont confirmées) font que les postes et services sont exsangues.Nos collègues n'en peuvent plus (maladie, burn out etc.…) . Beaucoup d'entre eux sont au point de rupture.
Les collègues sont inquiets quant à la pérennité de leurs structures, en témoigne l'audience que vous avez accordée à nos collègues du Sip/Sie d'Oloron, ils ne sont pas les seuls, d'autres collègues vous solliciteront !
De nombreuses structures ne sont pas dotées des effectifs nécessaires à leur bon fonctionnement.Les laisserez-vous mourir à petit feu jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de combattants ?

Le palliatif imposé par la Direction Générale, à savoir fermer toujours plus au public pour compenser les emplois non pourvus, est arrivé à son point d'orgue.Et en matière de musique il ne faudrait pas que certains soient tentés d'imposer des cadences infernales afin de remplir les objectifs assignés.Nous espérons que vous y veillerez en passant des consignes strictes, comme votre prédécesseur avait pu le faire par le passé.

Enfin nous avons deux questionnements. Le premier porte sur les restructurations envisagées en 2018, avez-vous pris une décision ?
Le deuxième est en attente de réponse de votre part sur la possibilité d'octroyer une autorisation d'absence concernant l'épisode neigeux.